

Au cours des quinze dernières années la majorité des vieux foyers pour personnes âgées ont été modernisés ou remplacés par des neufs. Cette amélioration a été rendue possible grâce à des dispositions législatives, aux conseils émanant du gouvernement central et aux subventions d'état, mais elle est aussi le fruit du fusionnement de municipalités, opération qui, en réduisant le nombre des municipalités, en a augmenté proportionnellement les ressources.

La plupart des foyers modernes sont construits dans des quartiers d'habitation. Leur aspect ne diffère pas de celui des autres maisons et ils s'apparentent soit aux maisons d'appartements soit aux bungalows. Un foyer de grandeur normale loge soixante-quinze vieillards et les grands foyers sont généralement divisés en plusieurs bâtiments. La plupart des chambres des foyers modernes pour personnes âgées sont conçues pour une seule personne mais il existe aussi des appartements de deux pièces destinés aux ménages. Les foyers ancien style, comportant de vastes salles qui rappelaient celles des hôpitaux, ont pratiquement disparu. En règle générale, chaque pensionnaire dispose en propre de toilettes et de certaines commodités, telles le téléphone, les postes de radio et de télévision. Toutefois, les salles de bains sont habituellement aménagées en vue d'une utilisation collective car les pensionnaires ne peuvent d'ordinaire parvenir à prendre leur bain sans aide. Dans beaucoup de foyers modernes chaque chambre a sa boîte à lettres sur laquelle est inscrit le nom du pensionnaire. A l'entrée principale les noms de tous les pensionnaires sont inscrits comme dans les maisons d'appartements. Les salles de réunion, les cafétérias, les boutiques, les boutiques de coiffeur, les salons de coiffure, les dépôts de la bibliothèque municipale, etc. . . se trouvent souvent à l'intérieur même du foyer ou lui sont attenants. L'ameublement est fourni par le foyer mais les pensionnés peuvent apporter leurs objets personnels. On encourage les activités récréatives et de plus en plus on trouve dans les foyers des salles aménagées pour la pratique des passe-temps ainsi que des ateliers de bricolage. Des services thérapeutiques, tels ceux qui ont recours à la gymnastique ou au massage, sont fournis aux pensionnaires dans un nombre sans cesse croissant de foyers, et des locaux sont aménagés à l'intention des docteurs et des infirmières qui visitent ces foyers.

Il existe un programme de formation du personnel à l'échelle nationale mais une grande partie du personnel ne possède pas actuellement la formation particulière qu'assure ce programme.

### *Frais*

Tous les pensionnaires des foyers municipaux pour personnes âgées sont des retraités qui paient nourriture et logement sur la pension versée par l'État. Les soins et traitements médicaux, les médicaments et les services sont fournis gratuitement. En vertu d'un programme législatif adopté en 1953, le gouvernement central subventionne la construction de nouveaux foyers et il a adopté un système de répartition qui avantage grandement les municipalités les moins favorisées sur le plan financier.

### *Foyers dirigés par des particuliers*

Bien que la grande majorité des foyers soient des institutions municipales, il existe cependant nombre de foyers dirigés par des particuliers. La question de savoir si l'État accordera une aide financière à ces institutions particulières fait actuellement l'objet d'une étude de la Commission royale.